



Les rendez-vous post-permis

La formation est collective (6 à 12 élèves par stage) et se déroule sur une journée (7 heures). L'objectif est de renforcer les compétences acquises lors de la formation initiale du permis et durant les premiers mois de conduite autonome, afin de conduire de manière plus sûre.

Cette formation complémentaire s'inscrit dans une démarche volontaire et s'adresse exclusivement aux titulaires d'un 1^{er} permis de conduire automobile obtenu depuis au moins 6 mois et maximum 12 mois.

Les avantages :

- En participant à cette formation, vous atteindrez plus rapidement les 12 points sur votre permis de conduire.
- Vous avez obtenu le permis en conduite traditionnelle : vous gagnez 1 an sur votre période probatoire, soit 12 points en 2 ans au lieu de 3.
- Vous avez obtenu le permis en conduite accompagnée : vous gagnez 6 mois sur votre permis probatoire, soit 12 points en 1 an et demi au lieu de 2.

Une condition, n'avoir commis aucune infraction ayant donné lieu à un retrait de points ou ayant entraîné une mesure de restriction ou de suspension de votre permis de conduire.

Le programme :

La formation suscite l'échange sur les expériences de conduite entre des conducteurs d'une même génération.

Elle s'articule autour de 2 thématiques :

- Améliorer la compréhension et la gestion des situations de conduite complexes.
- Rendre les déplacements plus sûrs et plus citoyens par des choix de mobilité responsables

A l'issue de la formation, votre auto-école Easy conduite vous délivre une attestation de suivi de la formation complémentaire post-permis